

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE  
SEANCE DU 27/02/2026**

DEL-27022026-13

Date de convocation :  
20/02/2026

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 34
- procurations: 10
- votants: 44

Date de publication :  
\_\_\_\_\_

*L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Villasavary, sous la présidence d'André VIOLA, Président.*

**PRESENTS :** Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Bruno Bertrand par André VIOLA, Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUÇ GUICHET par Sarah DANJOU, José FROMENT par Serge SERRANO, Florian GRIMMONPRE par Francis ANDRIEU, Jean-François IMBERT par Philippe LANNES, Éric LANNES par Dominique FROMILHAGUE, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Pascale RASTOUIL par Christian LUCATO, Floréal SOLER par Didier ALRIC.

**ABSENTS :** Loïc ALBERT, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Claudie FAUCON MEJEAN, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

**Secrétaire de séance :** Philippe LANNES

**OBJET : Budget général : affectation des résultats**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le compte financier unique au titre de l'année 2025 du budget principal,

**Considérant que** la balance générale du compte financier unique 2025 du budget général fait apparaître les chiffres suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 651 865,51€
- un excédent (n-1) reporté de : 1 304 746,36€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 956 611.87€

- un déficit d'investissement de : 557 686,19€
- un déficit (n-1) d'investissement reporté de : 580 244,10€
- un excédent des restes à réaliser de : 193 563.55€

Soit un besoin de financement de : 944 366.74 €

**Considérant** le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 944 366.74€, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) pour 944 366.74€,

- Report à la section de fonctionnement (002) : Excédent de 1 012 245,13€.
- Report à la section d'investissement (001) : Déficit de 1 137 930.29€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**

|                                                                                                                                       |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                     |                 |
| <b>A Résultat de l'exercice</b><br>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)                                                       | + 651 865,51 €  |
| <b>B Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)          | + 1 304 746,36€ |
| <b>C/ Résultat à affecter</b><br>= A + B (hors restes à réaliser)<br>(Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous) | + 1 956 611.87€ |
| <b>D Solde d'exécution d'investissement</b><br>(précédé de + ou -)<br>D 001 (déficit)<br>R 001 (excédent)                             | - 557 686,19€   |
| <b>E Résultat antérieurs reportés</b><br>Ligne 001 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)           | - 580 244,10€   |
| <b>F Solde des restes à réaliser d'investissement</b><br>Besoin de financement<br>Excédent de financement                             | + 193 563.55€   |
| <b>Besoin de financement = G = D + E + F</b>                                                                                          | 944 366.74€     |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002</b>                                                                                                          |                 |
| <b>DEFICIT REPORTE D 001</b>                                                                                                          | 1 137 930.29€   |
| <b>AFFECTATION (1068)</b>                                                                                                             | 944 366.74€     |
| Report à la section de fonctionnement R 002                                                                                           | 1 012 245,13€   |
| Report à la section d'investissement R 001                                                                                            |                 |

Pour extrait certifié conforme,

**Philippe LANNES**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président



*Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application Informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

